

Arrêté - Conseil du 27/05/2024**Présents - Zijn aanwezig :**

M. dhr. OURIAGHLI, Président suppléant; Plaatsvervangende Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, Mme mevr. MUTYEBELE, Mme mevr. MAES, Echevins; Schepenen; Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. MAMPAKA, Mme mevr. ABID, Mme mevr. AMPE, Mme mevr. NAGY, M. dhr. WAUTERS, M. dhr. ZIAN, M. dhr. WEYTSMAN, Mme mevr. DEBAETS, M. dhr. ERGEN, Mme mevr. NYANGA-LUMBALA, M. dhr. BAUWENS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, Mme mevr. STOOPS, M. dhr. TAHIRI, M. dhr. MOHAMMAD, M. dhr. DIALLO, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOESSEN, Mme mevr. LOULAJI, Mme mevr. GÜLES, M. dhr. VANDEN BORRE, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. JOLIBOIS, Mme mevr. DE MARTE, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. BUGGENHOUT, Mme mevr. LHOEST, Mme mevr. MAATI, M. dhr. COULIBALY, M. dhr. WAUCQUEZ, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. LEONARD, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

**Objet:** Proposition de motion introduite par les groupes PS, Ecolo-Groen, Défi, Vooruit et N-VA.

Motion concernant la lutte contre les nuisances sonores causées par les chauffeurs de rodéo

La pollution sonore a un impact majeur sur la santé et doit être traitée efficacement. C'est ce qu'a également confirmé le Commission délibérative régional du Parlement bruxellois sur la pollution sonore.

La circulation est évidemment la plus grande source de bruit. La Région et la Ville de Bruxelles ont donc déjà mis en œuvre plusieurs mesures (LEZ, Ville 30, quartiers sans voitures, etc.) et aujourd'hui, les Bruxellois peuvent déjà constater les premières améliorations. VIAS a calculé que grâce à l'abaissement de la limite de vitesse de 50 à 30 km/h la pollution sonore réduirait de 3 à 4 décibels.

Outre cette nuisance sonore structurelle et les solutions correspondantes, il existe également une nuisance sonore spécifique causée par les véhicules motorisés dont le bruit est délibérément augmenté, ce que l'on appelle la nuisance du pot d'échappement.

Ce problème spécifique de rodeodriviers ou streetracers n'est pas seulement une source de pollution sonore et de gêne, mais il constitue également un risque pour la sécurité routière en raison de la vitesse excessive ou du comportement agressif des conducteurs. Le problème peut se poser à différents endroits de la ville, mais depuis quelques années, il se concentre sur le plateau du Heysel, où les rodeodriviers de Bruxelles et d'ailleurs se réunissent régulièrement.

Pour faire face au problème de sécurité routière causé par les rodéos sur le plateau du Heysel, la Ville a pris plusieurs mesures au cours des dernières années :

- conversion de 2 kilomètres de routes sur l'avenue du Gros Tilleul des deux côtés du boulevard du Centenaire en zones piétonnes ;
- mise en place d'obstacles physiques aux demi-tours et au rond-point Baron Steens pour rendre les tours plus difficiles ;
- des coussins berlinois ont été installés sur le boulevard du Centenaire et l'avenue Sobieski. Des dispositifs de modération du trafic seront bientôt installés sur l'avenue de l'Atomium ;
- fermeture temporaire du boulevard du Centenaire pendant les week-ends des mois d'été ;
- interventions policières continues avec saisies administratives des véhicules en infraction. (2023 : 64 saisies administratives et 2 judiciaires).

En ce qui concerne la nuisance du pot d'échappement, il y a deux voies possibles pour l'application de la loi.

D'une part, la réglementation existante fixe des normes de bruit que chaque véhicule motorisé doit respecter. Bruxelles Mobilité a entamé une coopération avec la police pour arrêter les motos bruyantes dans les rues de Bruxelles. Un premier contrôle du bruit est effectué sur place. Si cette mesure révèle une violation des normes sonores, le véhicule doit immédiatement être soumis à l'inspection technique. Ainsi, lors d'une action de contrôle sur la place Poelaert le 30 avril, 5 deux-roues ont été envoyés au contrôle technique.

D'autre part, les radars de bruit sont utilisés pour mesurer les pics de bruit. Plusieurs villes, dont la Région bruxelloise, testent actuellement les radars de bruit, car tous y voient une opportunité de réduire le bruit pour les riverains et de protéger leur santé.

Pour la Région bruxelloise, Bruxelles Environnement a lancé un projet pilote dans lequel des radars de bruit ont été installés. Les premiers résultats montrent que les véhicules les plus bruyants peuvent être détectés, il s'agit généralement de motos. Cependant, les radars utilisés ne disposent pas encore d'un certificat de conformité. Celui-ci est nécessaire pour utiliser les radars de manière légale et verbaliser les contrevenants. Une fois les radars homologués, des réglementations régionales pourront être élaborées.

Afin de lutter efficacement contre les nuisances de pots d'échappement, le Conseil communal de la Ville de Bruxelles demande :

- à la Région bruxelloise d'homologuer rapidement les radars sonores ;
- à la Région bruxelloise d'élaborer un règlement régional sur le bruit des véhicules motorisés ;
- ensuite, en collaboration avec la Région, tester les radars sonores sur le plateau du Heysel ;
- d'inciter la Région à poursuivre la collaboration entre Bruxelles Mobilité, la police et les centres de contrôle technique afin que le contrôle technique complet des normes de bruit puisse être effectué immédiatement sur le terrain.

(s) Mohamed OURIAGHLI (PS), Lotte STOOPS (Ecolo-Groen), Marie NAGY PATINO (DéFI), Anaïs MAES (one.brussels-Vooruit) en Mathias VANDEN BORRE (N-VA), Conseillers communaux.

Ainsi délibéré en séance du 27/05/2024

Le Secrétaire de la Ville,  
De Stadssecretaris,  
Dirk Leonard (s)

Le Bourgmestre,  
De Burgemeester,  
Philippe Close (s)

Le Président suppléant,  
De Plaatsvervangende Voorzitter,  
Mohamed Ouriaghli (s)

Annexes:



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal de la Ville de  
Bruxelles - séance du lundi 27 mai 2024  
Uittreksel uit het Notulenboek van beraadslagingen van de Gemeenteraad van de Stad Brussel -  
Zitting van maandag 27 mei 2024  
Séance publique / Openbare zitting

**Présents - Zijn aanwezig :**

M. dhr. OURIAGHLI, Président suppléant; Plaatsvervangende Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester;  
M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr.  
JELLAB, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, Mme mevr. MUTYEBELE, Mme mevr. MAES, Echevins;  
Schepenen; Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. MAMPAKA, Mme mevr. ABID,  
Mme mevr. AMPE, Mme mevr. NAGY, M. dhr. WAUTERS, M. dhr. ZIAN, M. dhr. WEYTSMAN, Mme mevr.  
DEBAETS, M. dhr. ERGEN, Mme mevr. NYANGA-LUMBALA, M. dhr. BAUWENS, Mme mevr. BEN HAMOU, M.  
dhr. BEN ABDELMOUMEN, Mme mevr. STOOPS, M. dhr. TAHIRI, M. dhr. MOHAMMAD, M. dhr. DIALLO, M. dhr.  
MAIMOUNI, Mme mevr. HOESSEN, Mme mevr. LOULAJI, Mme mevr. GÜLES, M. dhr. VANDEN BORRE, Mme  
mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. JOLIBOIS, Mme mevr. DE MARTE, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. BUGGENHOUT,  
Mme mevr. LHOEST, Mme mevr. MAATI, M. dhr. COULIBALY, M. dhr. WAUCQUEZ, Conseillers communaux;  
Gemeenteraadsleden; M. dhr. LEONARD, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Sauf indication contraire, la décision suivante a été prise à l'unanimité :  
Tenzij anders aangegeven werd de volgende beslissing met eenparigheid genomen :

178

**(121) Secretaris** - - Vergaderingen & Bestuur - (2596163)

**(121) Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - (2596163)

Voorstel van motie ingediend door de fracties PS, Ecolo-Groen, Défi, Vooruit en N-VA.

Voorstel van motie betreffende het aanpakken van geluidshinder gecreëerd door rodeodriv ers.

*Proposition de motion introduite par les groupes PS, Ecolo-Groen, Défi, Vooruit et N-VA.*

*Proposition de motion concernant la lutte contre les nuisances sonores causées par les rodeodriv ers.*

**Gehoord de uiteenzetting van de motie en de tussenkomsten van de verschillende leden van de Gemeenteraad over de motie.- Het voorstel van motie behaalt 35 stemmen bij 1 onthouding.- Bijgevolg is het aangenomen.**

***Entendu l'exposé de la motion et les interventions de différents membres du Conseil sur la motion.- La proposition de motion obtient 35 voix, il y a 1 abstention.- Par conséquent elle est adoptée.***

Ainsi délibéré en séance du lundi 27 mai 2024  
Aldus beraadslaagd in zitting van maandag 27 mei 2024

Le Secrétaire de la Ville,  
De Stadssecretaris,  
Dirk Leonard (s)

Le Bourgmestre,  
De Burgemeester,  
Philippe Close (s)

Le Président suppléant,  
De Plaatsvervangende Voorzitter,  
Mohamed Ouriaghi (s)